



Saint-Cyr-L'École

Oui
aux plages de silence
Non au survol des villes



Association de **D**éfense Contre Les **N**uisances **A**ériennes

Aérodrome de St-Cyr-l'École

- Pour les 100 000 habitants des communes survolées à basse altitude par 80 000 mouvements chaque année (st Cyr, Fontenay, Bailly, Noisy, Bois d'Arcy, Villepreux, Les clayes, Plaisir..),
- Pour les centaines de milliers de visiteurs du Parc du Château de Versailles
Les survols d'habitations à une altitude inférieure à 1500 mètres sont interdits par l'Arrêté du 10 Octobre 1957. Cette réglementation, qui ne peut pas être respectée en milieu urbain, place les pilotes en infraction systématique... jamais pénalisée!
Cet aérodrome de loisir a-t-il encore sa place dans une zone urbaine en plein développement?

Nous demandons :

- **La suppression des vols d'entraînement au cours des week-ends et jours fériés,**
- **L'application de l'arrêté du 10 Octobre 1957 (interdiction de survol des habitations).**

Web : www.adezna.fr Email : contact@adeznaf.fr

DÉFENDEZ VOS DROITS AU CALME, adhérez à l'**ADECNA**

NOM :		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Adresse email		Téléphone	

Adhésion annuelle 10 € par famille par chèque à l'ordre de l'ADECNA****

A retourner à : ADECNA 1415, rue de la Bretéchelle	Dater & Signer :
--	------------------